

LA COTISATION FEDERALE 2020

Note explicative

1/ Base de calcul

Il s'agit de la masse salariale brute totale de l'entreprise de l'année 2019. La donnée de référence est **la masse salariale brute annuelle base sécurité sociale** figurant sur le bordereau formation professionnelle continue de l'OPCA (seul justificatif admis).

2/ Les composantes de la cotisation fédérale

- La part nationale pour les missions dédiées au siège : 1,75/1000
- La part mutualisée pour soutenir une région, financer un projet... : 0,25/1000
- La part régionale socle pour assurer les missions régionales socles : 1,50/1000
- La fédération régionale Occitanie a décidé de compléter la part régionale avec une cotisation complémentaire pour atteindre 250€ lorsque le montant correspondant aux 3,5/1000 est inférieur au plafond.

3/ Modalités de renseignement de sa masse salariale

Le 29 février 2020 au plus tard, chaque adhérent doit dans son espace intranet sécurisé, déclarer sa masse salariale brute annuelle 2019 base sécurité sociale et indiquer les échéances de paiement souhaitées. La cotisation sera validée par la fédération régionale à l'appui du bordereau OPCA. La production de ce justificatif est obligatoire.

A compter de la validation par la fédération régionale vous pourrez consulter le montant total de votre cotisation et votre échéancier de paiement.

4/ Modalités de paiement

Au moment de votre déclaration sur intranet, vous pourrez choisir votre échéancier de paiement (1, 4 ou 9 fois). La fédération régionale s'appuiera sur cet échéancier pour mettre en place avec vous un prélèvement bancaire.

5/ Première année d'adhésion

Pour les primo adhérents, un forfait de 250 euros est mis en place. Sur cette somme, 249 euros reviennent à la fédération régionale et 1 euro symbolique est reversé au siège.